



Quel sont mes droits face a une personne qui travaille dans un co

Par **phimel**, le **29/09/2008** à **20:49**

j'ai un litige avec une voisine laquelle travaille dans un commissariat comme secretaire d'accueil.cette personne est entrain de remuer ciel et terre pour essayer de nous faire expulser de notre maison (j'ai 3 enfants)car elle ne m'aime pas apparemment.Elle se permet de vérifier mes assurances auto,me fais convoquer auprès de la police pour des raisons futiles comme le bruit des enfants,le stationnement etc... malgré plusieurs main levées de ma part ,j'ai l'impression que tout va à la"poubelle"quel sont mes droits pour me défendre?je me sens harceler par cette personne, je n'ose plus sortir ni faire sortir mes enfants.Elle est même arrivait à nous faire enlever notre voiture par la fourrière alors qu'elle etait stationnée devant ma porte d'entrée,elle se renseigne sur le vendeur si on change de véhicule,elle accuse mes enfants de vol dans un jardin alors qu'ils etaient agés a l'époque de 5 et 8ans,la personne qui s'etait fait volée m'a dit que ma voisine est monter directement voir le commissaire pendant ses heures de travail en citant mon nom de famille alors que c'etait des enfants plutôt des adolescents que la propriétaire a reconnu et j'en passe ,aidez moi!!

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **12:30**

A mon humble avis, il vous faut agir sur 2 plans :

LR/AR au commissaire de police local dénonçant les agissements de cette personne, appuyé par des témoignages écrits si possible.

LR/AR au procureur de la république dans le cadre de cette même info.

Il est possible que le procureur, ou le juge au besoin, diligente une enquête par l'IGS

(Inspection Générale des Polices : la police des polices). Nul doute que, dans cette hypothèse, cette personne va se faire remettre gentiment mais fermement, à sa place.

Mais attendez d'autres avis de spécialistes.